

RTD Section 9

Figure 9-2 : Matériau rétro réfléchissant sur l'arrière des panneaux indicateurs de passage à niveau et sur les poteaux supportant ces panneaux (passages à niveau libres sans système d'avertissement)

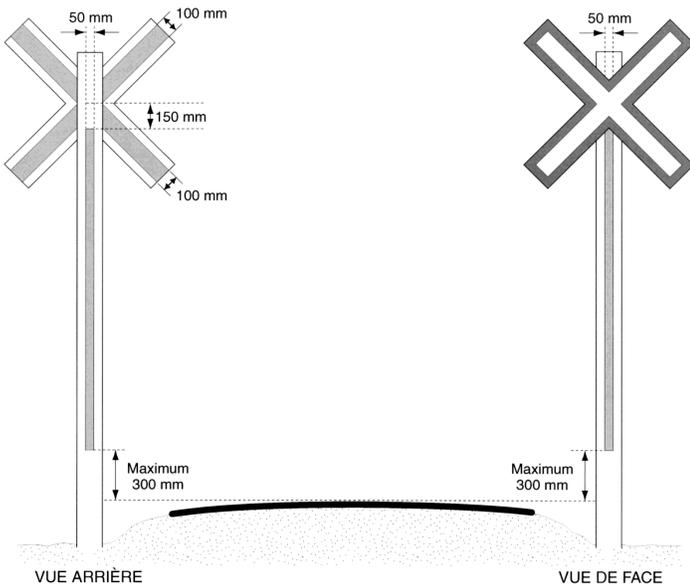


Figure 9-4 : Panneau d'arrêt et signal avancé d'arrêt

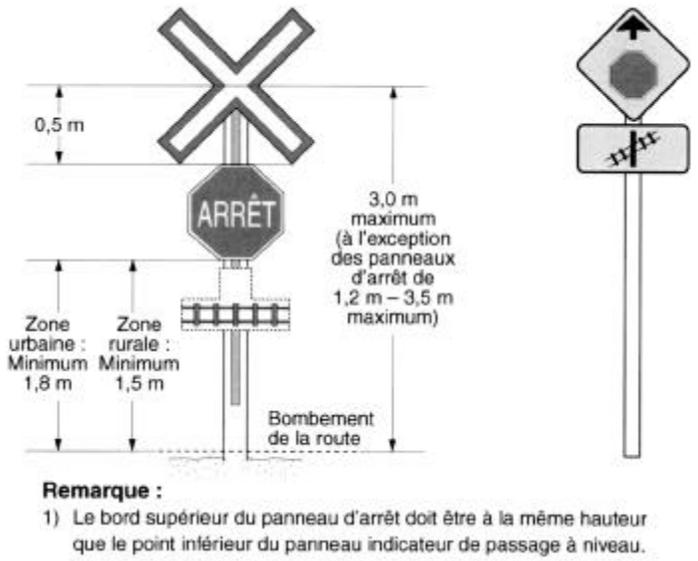
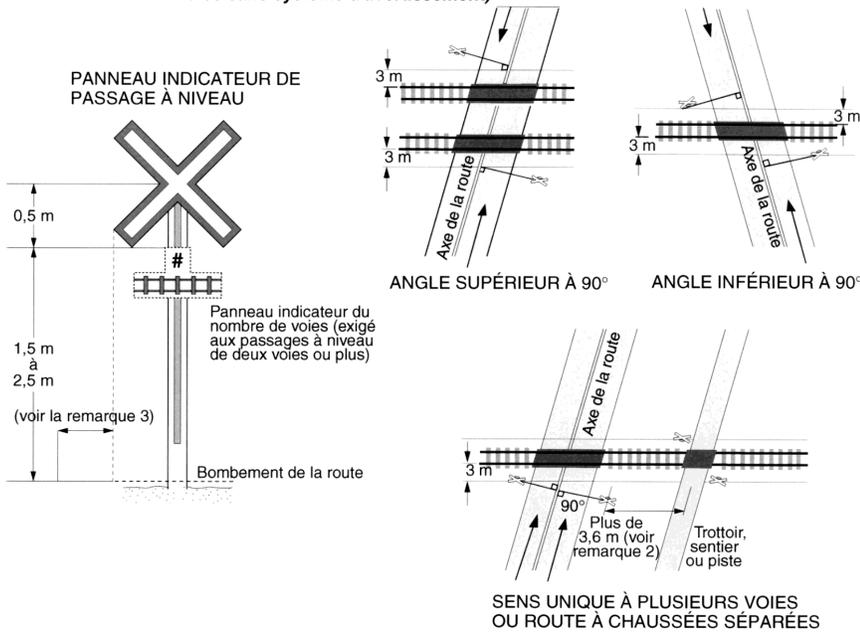


Figure 9-3 : Emplacement des panneaux indicateurs de passage à niveau et des panneaux indicateurs du nombre de voies ferrées (passages à niveau libres sans système d'avertissement)



Le dessin n'est pas à l'échelle

REMARQUES :

1. Lorsqu'une route traverse des voies ferrées voisines et que la distance minimale entre les axes de ces voies, mesurée le long de la chaussée parallèlement à l'axe de la route, est supérieure à 30 m, chaque voie ferrée ou ensemble de voies ferrées ainsi séparé doit avoir des panneaux indicateurs de passage à niveau distincts.
2. Les trottoirs, les allées piétonnières et les pistes cyclables doivent avoir des panneaux indicateurs distincts si leur axe se trouve à plus de 3,6 m (12 pi) d'un poteau de panneau indicateur de passage à niveau d'une voie de circulation automobile.
3. Les panneaux doivent être placés à une distance de 0,75 à 1,25 m de la face de la bordure de la route ou du bord extérieur de l'accotement ou, s'il n'y a ni bordure ni accotement, à une distance de 2,0 à 2,5 m du bord de la chaussée.
4. Les panneaux indicateurs de passage à niveau doivent être placés le plus près possible de la chaussée de la route, dans les limites indiquées, de façon à être bien visibles pour toutes les personnes qui se trouvent sur les approches routières du passage à niveau ou à un carrefour avoisinant. Ils peuvent être placés à l'extérieur des limites indiquées dans la mesure où cela est nécessaire pour les rendre visibles pour les automobilistes, les piétons, les cyclistes et les personnes utilisant un appareil fonctionnel.

Source	Information	Référence
	Panneau indicateur de passage à niveau 	Sect. A 2.2.4 MCSR
	--vos commentaires sur les aspects suivants de la visite :	
Observer	emplacement :	Fig. 9-2/9-3
Observer	hauteur :	Figure 9-3
Observer	matériau réfléchissant au dos? sur le poteau?	Figure 9-2
Mesurer	valeurs de réflectivité : Approche N / E : panneau = cd/lux/m ² poteau = cd/lux/m ² Approche S / O : panneau = cd/lux/m ² poteau = cd/lux/m ²	Figure 9-2
Observer	Panonceau nombre de voies?	Figure 9-3

Commentaires à la suite de la visite des lieux :

-état général -bonnes lignes de visibilité du panneau -poteaux -photos

Source	Information	Référence
	Arrêt interdit sur la voie 	Signalisation routière US MUTCD
Route ✓	L'encombrement de véhicules routiers s'étend fréquemment jusqu'à moins de 5 m de la surface de croisement?	Sect. 9.5
Observer	Ces panneaux sont-ils posés sur l'une ou l'autre des approches?	Sect. 9.5

✓ indique que le renseignement doit être confirmé visuellement sur le terrain

Commentaires à la suite de la visite des lieux :

-état général -bonnes lignes de visibilité du panneau -poteaux -photos

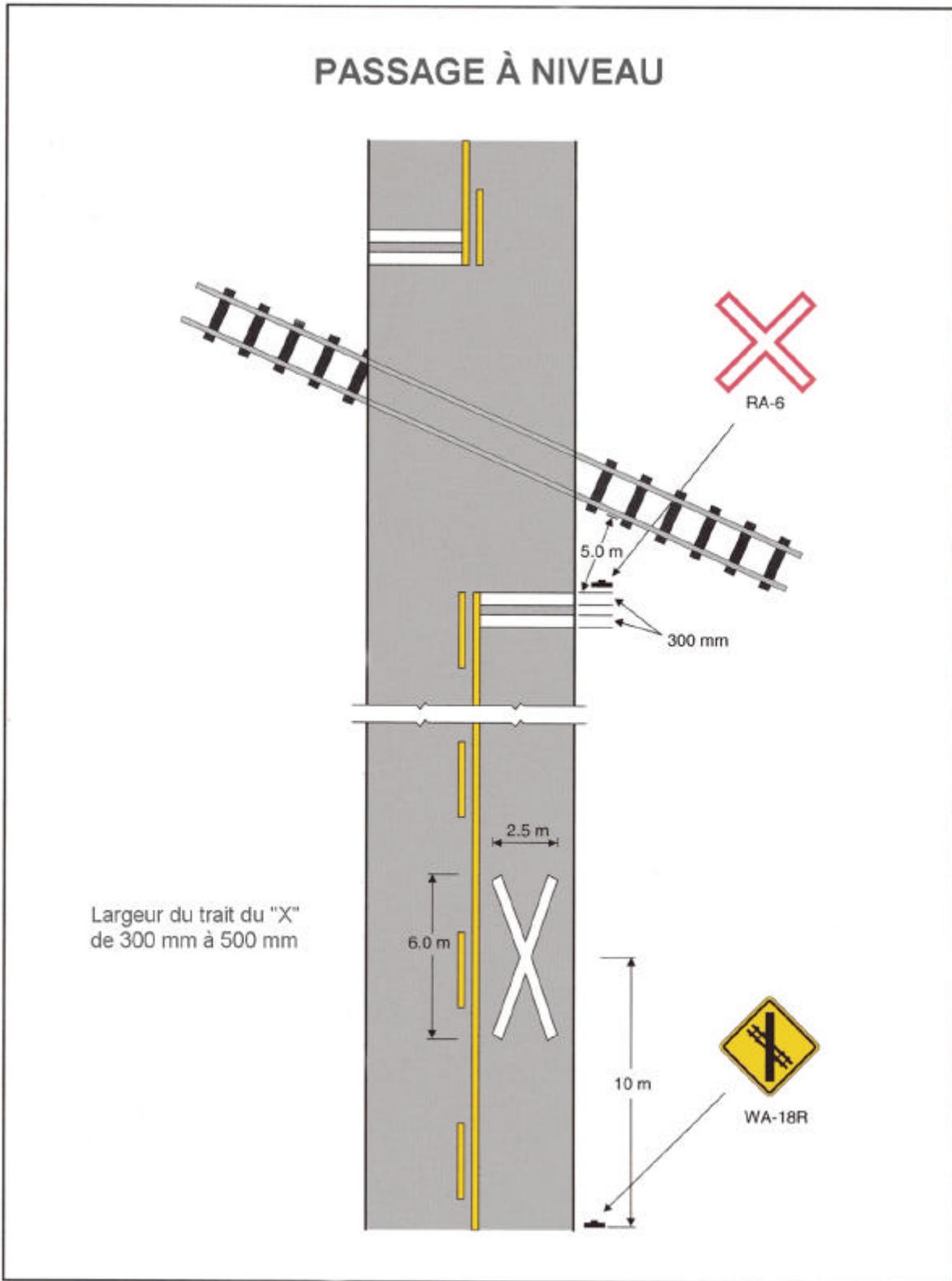


FIGURE C1-5

Source	Information	Référence
	Panneau « Signal avancé d'un passage à niveau » (WA18-20) 	Sect. 3.4.2 MCSR
Consulter	DJMA > 100? (voir la feuille 3)	
Observer	Est-ce une zone urbaine où le panneau WA18-20 n'est <u>pas</u> obligatoire?	Sect. 9.3b
Mesurer	Distance du rail le plus proche au panneau = Approche N / E : m = Approche S / O : m	Fig. C1-5
	--vos commentaires sur les aspects suivants de la visite :	
Observer	emplacement :	Fig. C1-5
Observer	hauteur :	
Observer	orientation correcte du symbole	Fig. C1-5

Commentaires à la suite de la visite des lieux :

-état général -bonnes lignes de visibilité du panneau -poteaux -aligné vers le conducteur -photos

Source	Information	Référence
	PANONCEAU DE VITESSE RECOMMANDÉE  normalement associé aux panneaux WA18-20 si la vitesse doit être réduite pour assurer une distance de visibilité adéquate.	Sect. A3.2.5 MCSR
Observer	Ces panneaux sont-ils posés sur les deux approches? Panonceau de vitesse recommandée :	
Consulter	Ces panneaux sont-ils obligatoires sur les deux approches?	vérifier SSD (feuille 8)

Commentaires à la suite de la visite des lieux :

-état général -bonnes lignes de visibilité du panneau -poteaux -photos

Source	Information	Référence
	Panneau « Signal avancé d'arrêt » (WB-1) 	Sect. A 3.6.1 MCSR
Observer	Ce panneau est-il présent sur l'une ou l'autre des approches?	
<i>Consulter</i>	Ce panneau est-il obligatoire sur l'une ou l'autre des approches?	vérifier SSD
Observer	Autres indications sur le même poteau que le signal avancé d'arrêt?	sec 9.8b
Observer	Y a-t-il un panneau de recommandation avec un symbole de voie ferrée?	
Mesurer	Quelle est la distance du panneau au rail le plus proche? = Approche N / E : m = Approche S / O : m	

Commentaires à la suite de la visite des lieux :

-état général -bonnes lignes de visibilité du panneau -poteaux -aligné vers le conducteur -photos

Source	Information	Référence
	Panneau d'arrêt (RA-1) 	Sect. A 2.2.1 MCSR
Observer	Ce panneau est-il présent sur l'une ou l'autre des approches?	
<i>Consulter</i>	Ce panneau est-il obligatoire sur l'une ou l'autre des approches?	vérifier D'ARRÊTÉ
Observer	Autres indications sur le même poteau que les panneaux de passage à niveau	Figure 9-4
Mesurer	Quelle est la distance du panneau au rail le plus proche? = Approche N / E : m = Approche S / O : m	Figure C1-5

Commentaires à la suite de la visite des lieux :

-état général -bonnes lignes de visibilité du panneau -position -poteaux -aligné vers le conducteur -photos

Source	Information	Référence
	MARQUES SUR LA CHAUSSÉE	
Observer	Les marques sur la chaussée sont-elles conformes aux exigences du manuel canadien de la signalisation routière?	Fig. C1-5 MCSR
Observer	Les trottoirs et allées sont-ils délimités par des lignes?	Sect. 9.7

Commentaires à la suite de la visite des lieux :

-état général des marquages -les lignes longitudinales ou les lignes d'arrêt sont-ils bien visibles? -largeur des marques?
 -pratique provinciale de ne pas utiliser les « X »?

Commentaires généraux à propos des panneaux et des marques de la chaussée :

- panneau spécial nécessaire? -panneaux manquants -encombrement visuel -vue bouchée et lignes de visibilité -
 niveau de réflectivité de nuit